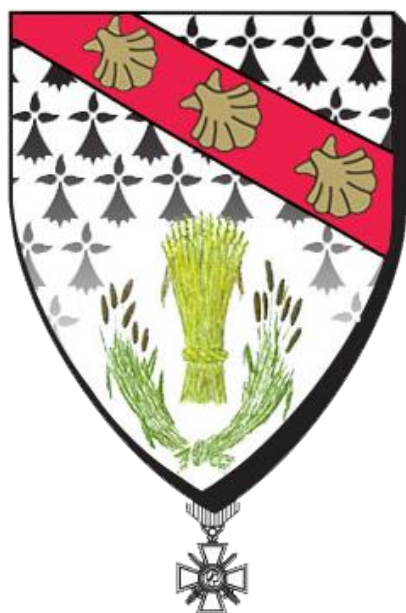


LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

GHYVELDE



L'ALLOCATION ETUDIANT

2018 - 2019

L'ALLOCATION " ETUDIANT "

ANNEE SCOLAIRE 2018 / 2019

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune nouvelle de Ghyvelde - Les Moères de Ghyvelde met en place une allocation pour les étudiants poursuivant leurs études après le baccalauréat.

Critères fixés pour l'octroi de l'allocation « étudiant »

- Etre domicilié depuis le 01/01/2017 dans la commune nouvelle
- Etre inscrit dans un établissement d'études post-bac
- Limite d'âge fixé à 25 ans inclus au 30/06/2018
- Dépôt du dossier complet en mairie pour le 31/01/2019

Montant de l'allocation « étudiant »

- Etudes sur Dunkerque : **100 € pour 2018 / 2019**
- Etudes hors Dunkerque : **150 € pour 2018 / 2019**

Versement de l'allocation « étudiant »

- Avril 2019

DOSSIER DE LA FAMILLE

Nom et prénom du père :

Profession et employeur du père :

Nom et prénom de la mère :

Profession et employeur de la mère :

Situation de famille (marié, divorcé) :

Adresse du père :

Adresse de la mère (si différente du père) :

.....

Nombre d'enfants à charge :

Prénoms, dates de naissance, scolarité suivie des enfants :

.....

.....

.....

Pièces à joindre au dossier :

- **Avis d'imposition des parents 2018 (sur revenus 2017)**

ATTENTION : DOCUMENT OBLIGATOIRE

(Plafond du Revenu Fiscal de Référence du foyer limité à 55 000 €/an)

- **RIB au nom de l'étudiant**
- **Justificatifs des charges et des ressources de l'étudiant**

DOSSIER DE L'ETUDIANT

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

Adresse étudiante :

.....

Téléphone :

Situation de famille : Célibataire chez les parents

Célibataire isolé (e)

Marié (e)

Union libre

Etablissement fréquenté:

Adresse de l'établissement

Diplôme préparé (post bac)

Année scolaire 2018 - 2019 :

Montant des frais d'inscription

Montant des frais de transport

Montant du loyer :

Montant des aides (bourses, allocations) :

✓ Justificatifs

○ des charges **de l'étudiant** (frais d'inscription, transport, loyer...)

○ des ressources **de l'étudiant** (bourses, allocation logement...)

✓ Certificat de scolarité et carte d'étudiant de l'année 2018/2019